

RÈGLEMENT DU CONCOURS AGENCE MIDO 2023

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par **Agence MIDO**, opérant au 8401 Chemin des Forts, Lévis, Québec (G6Y 0S8), représenté par Donovan Bouchard Proulx, Président de l'entreprise, désigné ci-après comme "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants au concours ont la possibilité de gagner le lot suivant :

1 x Paire d'écouteurs Apple AirPods Pro.

L'Organisateur certifie que les entreprises Facebook et Apple ne sont pas en lien avec le concours et les deux entreprises sont dégagées de toutes responsabilités.

La remise du lot n'entraînera aucuns frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Dois être âgé de 18 ans et plus et être résident du Québec ;

Dois avoir « aimé » la publication en lien avec le concours sur l'un des réseaux sociaux de l'entreprise Agence MIDO ;

Dois avoir « commenté » la publication en lien avec le concours sur l'un des réseaux sociaux de l'entreprise Agence MIDO.

4. Frais de participation

Le présent concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au concours est ouverte à compter du 23/02/2023 - 12h00 jusqu'au 09/03/2023 - 11h59.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Pour participer au concours, il suffit d'aimer la publication du concours et d'écrire dans les commentaires pourquoi vous aimeriez gagner ce prix.

6. Désignation des gagnants

Le ou la gagnant(e) sera déterminé de la manière suivante :

Tirage au sort aléatoire.

7. Date et modalités de publication des résultats

Le résultat du tirage sera communiqué le 09/03/2023 à 12h00. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

9. Facebook

Si le Concours est hébergé sur la plateforme Facebook, toutes personnes qui y participent confirment qu'elles dégagent Facebook de toutes responsabilités et de tous dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient découler de sa participation au Concours et reconnaissent que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par Facebook, ni associé à Facebook. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à Facebook.